

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 22 33 54

SOMMAIRE

	Pages
La vie politique (A. F.).....	177
La vie économique (A. MERLOT)	183
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	194
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	197
Informations diverses.....	198

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION
ARCHIVUM HELVETICO-POLOVICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France - Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
L'ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

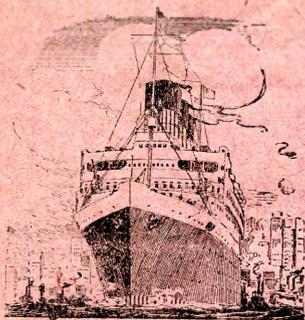
(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL CS-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La *BANQUE* est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La *BANQUE* possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant R.-J. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur, de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne à Alger.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France* - Président : M. HIERONIMKO ; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris* -- Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Balignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°)
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Vicomte de Jonghe, Administrateur délégué des Établissements Tencé, Paris ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Prince J. Radzwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat " ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Waclaw Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostroń, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pulstusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzynsko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wołyński, Wolkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA VIE POLITIQUE

M. CHLAPOWSKI, MINISTRE DE POLOGNE A PARIS.

Arrivé le 28 mars 1924 à Paris, M. Alfred Chlapowski, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République polonaise auprès du gouvernement français, a pris immédiatement possession de ses nouvelles fonctions.

Issu d'une grande famille polonaise, depuis longtemps propriétaire de vastes domaines en Posnanie, M. Alfred Chlapowski est à peine âgé de cinquante ans; après de solides études au lycée de Marie-Madeleine à Poznan, il a fréquenté les universités de Paris, Berlin, Hall et Munich, où il suivait plus particulièrement les cours de droit, d'économie politique et de philosophie.

M. Chlapowski voyagea ensuite longuement en Asie Mineure et en Afrique; puis il prit la direction personnelle du domaine familial de Bunikowo, et il apporta dans cette exploitation un extrême souci des perfectionnements techniques les plus modernes; les électeurs polonais de Posnanie, qui appréciaient à la fois le patriotisme irréductible et la savante compétence de M. Alfred Chlapowski, l'envoyèrent défendre leurs intérêts et leurs droits au Reichstag allemand de Berlin, depuis 1904 sans interruption.

Cette rude tâche, qui lui était ainsi dévolue par la confiance de ses compatriotes, a été remplie parfaitement.

Lorsque la victoire des alliés eut restitué la Pologne dans son intégrité, M. Alfred Chlapowski se trouvait tout naturellement au premier rang des hommes qui étaient appelés à collaborer à l'organisation du nouvel Etat : élu député à la Diète, sur la liste du parti chrétien-national, il a été immédiatement porté à la vice-présidence du Club de ce parti et, lorsque, l'an dernier, M. Witos a pris pour la deuxième fois la présidence du Conseil, M. Chlapowski est devenu, dans son gouvernement, ministre de l'Agriculture.

*
**

Au cours d'une interview qu'il a donnée au *Journal de Pologne*, M. Alfred Chlapowski a précisé dans quel esprit il compte représenter la Pologne en France : « Je ne laisserai passer aucune occasion de démontrer à nos amis français que la Pologne est pour la France une alliée de nécessité primordiale et en même temps d'une sécurité et d'une confiance absolues. »

M. Chlapowski déclare ensuite qu'il a l'intention, sans perdre de vue évidemment les questions politiques, de s'appliquer particulièrement à renforcer et à élargir les relations économiques franco-polonaises, dans le domaine des réalisations pratiques : « La révision du traité commercial franco-polonais me donnera un vaste champ d'action en rapport avec toutes ces questions. Je désire vivement me consacrer à intensifier le rôle réel du capital français en Pologne

ainsi que l'échange des produits d'importation et d'exportation de part et d'autre.

« Il existe toute une série de matières premières en Pologne comme le pétrole, le bois et de produits comme le sucre, les graines de semences, l'orge et beaucoup d'autres qui intéressent l'industrie et le commerce français de même qu'une grande quantité de marchandises françaises sont indispensables à la vie et aux besoins de la Pologne.

« Je m'efforcerais de provoquer les mesures destinées à faciliter l'importation et l'exportation réciproques; car je trouve que la réalisation pratique des bonnes relations commerciales et financières constitue vraiment la meilleure base des rapports entre deux nations et deux Etats, amis et alliés. »

*
**

Le vendredi, 4 avril 1924, M. Alfred Chlapowski a été conduit, avec le cérémonial accoutumé, à l'Elysée où il a remis à M. Alexandre Millerand, président de la République française, ses lettres de créance.

Il a prononcé à cette occasion le discours suivant :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les lettres par lesquelles M. le président de la République de Pologne a bien voulu m'accréditer auprès d'Elle en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. En m'acquittant de cette haute mission, je tiens à exprimer à Votre Excellence, combien je suis heureux d'avoir été appelé à ce poste où je pourrai consacrer tous mes efforts à resserrer les liens d'amitié et d'alliance qui unissent si étroitement la France et la Pologne.

Cette union profonde qui correspond si intimement aux sentiments et aux vœux de toute la nation polonaise ne date pas d'hier.

La Pologne d'aujourd'hui se rattachant à ses traditions séculaires a retrouvé dans la France son alliée des siècles passés.

M'inspirant de ces traditions, j'aurai à poursuivre l'œuvre féconde de mon éminent prédécesseur, lequel pendant la période de sept ans passés en France a obtenu maintes preuves d'estime et d'amitié de la part de Votre Excellence et du gouvernement français et qui en même temps a acquis une expérience des affaires à laquelle je ne saurais prétendre.

Conformément aux intentions de M. le président de la République de Pologne et suivant les instructions du gouvernement polonais, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour le resserrement de notre alliance basée sur le respect des traités conclus et qui assure par ce fait la paix et la prospérité de l'Europe.

Conscient du rôle important que joue le facteur économique et social dans les relations des peuples, le gouvernement polonais attache une importance toute particulière au développement toujours plus intense des rapports économiques et sociaux entre la France et la Pologne.

Je ne veux pas passer sous silence la très vive satisfaction avec laquelle a été accueillie en Pologne la victoire financière que la France vient de remporter grâce à son énergie et à sa ténacité habituelles sur la conspiration dirigée contre son change.

Cette impression a été ressentie d'autant plus fortement que la nation

polonaise s'impose en ce moment en vue d'assainir et de stabiliser sa situation financière les plus lourds sacrifices avec une confiance qui autorise le plus grand optimisme.

Sachant, Monsieur le Président, combien Votre Excellence a toujours témoigné d'amitié pour ma patrie et combien Elle a contribué par sa haute autorité à l'établissement des relations actuelles entre les deux nations amies et alliées, je La prie de bien vouloir m'accorder son bienveillant appui et celui du gouvernement de la République française dans l'accomplissement de la tâche qui m'est confiée.

J'ai d'autant plus lieu d'espérer que ce précieux appui ne me fera pas défaut, que, au cours des différentes missions économiques accomplies en France, j'ai pu me convaincre de l'accord cordial que la France réserve à ses amis.

Je suis très heureux d'exprimer à Votre Excellence, au nom de M. le président de la République de Pologne, les vœux qu'il forme avec toute la nation polonaise pour son bonheur personnel et pour la prospérité et la grandeur de la France.

M. Alexandre Millerand a répondu en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Il m'est particulièrement agréable de recevoir les lettres par lesquelles Son Excellence M. le président de la République de Pologne vous accrédite auprès de moi en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. La part que votre éminent prédécesseur a prise à votre désignation témoignerait à nos yeux, s'il en était besoin, des sentiments dans lesquels vous envisagez l'accomplissement de votre mission.

Au lendemain de la victoire qui consacrait les aspirations des peuples opprimés, la France n'a eu qu'à suivre son inclination naturelle pour reprendre avec la Pologne les relations d'alliance interrompues par une des plus grandes iniquités qu'ait enregistrées l'histoire. Quatre années d'action commune ont encore fortifié cette entente mutuelle, plus que jamais nécessaire à la tranquillité et à la prospérité de l'Europe.

Cette entente s'est naturellement manifestée dans le domaine essentiellement pacifique des échanges intellectuels. Les universités de France et de Pologne ont témoigné d'un même désir de nouer entre elles des liens étroits et de contribuer ainsi à cette connaissance réciproque de leur culture qui est un des plus sûrs moyens par quoi les nations qu'un même intérêt rapproche, apprennent à s'estimer et à s'aimer. Le gouvernement de la République apprécie hautement le concours que le Gouvernement polonais a donné, à cet égard, aux initiatives qui se sont produites et qui, — tout permet de l'espérer, — vont pouvoir recevoir leur consécration prochaine dans la fondation à Varsovie d'un Institut d'études françaises.

D'autre part, le gouvernement français n'attache pas moins d'importance que celui de Varsovie au développement des relations économiques et sociales des deux pays et il s'emploiera de tout son pouvoir à les favoriser. La France a foi dans la prospérité de la Pologne. Si, comme vous avez bien voulu le rappeler, votre pays s'est réjoui des heureux résultats de la lutte engagée contre les détracteurs de notre monnaie nationale, nous ne suivons pas avec moins d'attention et de confiance les efforts énergiques que votre Gouvernement déploie pour triompher de difficultés du même genre. Le Gouvernement de la République a été heureux d'ailleurs de lui prouver à cet égard sa sympathie d'une manière effective et il est assuré que la Pologne sortira victorieusement de la crise actuelle.

La prospérité économique de votre pays, comme celle de la France, comme celle de l'Europe entière, est intimement liée au maintien de la paix, et à l'exécution loyale des engagements pris. C'est dans cet esprit que nos deux gouvernements alliés continueront dans l'avenir comme ils l'ont fait jusqu'ici, de concerter leurs efforts. Je suis heureux de pouvoir compter dans cette tâche sur votre appui que votre connaissance des choses de France rend particulièrement précieux, comme j'ai pu faire fonds sur celui de votre éminent prédécesseur. Soyez sûr, du reste, que pour l'accomplissement de votre mission vous trouverez près de moi, comme près du Gouvernement de la République, le concours le plus empressé.

Profondément convaincu des résultats efficaces que produira cette collaboration cordiale, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer les vœux que je forme, avec la France entière, pour Monsieur le Président de la République de Pologne et pour la prospérité et la grandeur de ce noble pays dans lequel la France a retrouvé avec joie un allié séculaire.

POLOGNE ET ALLEMAGNE.

Dans la nuit du 18 au 19 mars 1924, le Consulat polonais à Allenstein a été attaqué à coups de fusils par des malfaiteurs inconnus.

Le consul général polonais à Königsberg a demandé aux autorités allemandes de procéder à une enquête à ce sujet : on a annoncé à la date du 2 avril que le secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères allemand, M. von Maltzahn, a exprimé au chargé d'affaires de Pologne à Berlin, M. Jackowski, les excuses du gouvernement du Reich; il a fait savoir que le président de la Régence d'Alenstein a reçu l'ordre de présenter également des excuses au consul polonais, de cette ville, M. Riba, et d'offrir une prime de 500 marks-or à celui qui aura découvert les malfaiteurs.

Il n'en reste pas moins vrai que cet attentat manqué traduit un singulier état d'esprit de la population allemande, constamment excitée par la presse et les autorités pangermanistes.

La haine contre la Pologne a été systématiquement propagée dans les journaux, dans les meetings et même dans les théâtres. On a ainsi organisé une véritable propagande antipolonaise dont le mot d'ordre était : « L'heure de la délivrance approche, reprenons la Poznanie et la Poméranie que la Pologne nous a arrachées ». L'action a été dirigée par les organisations militaires « Stahlhelme », « Wehrwolf », renforcées par de nombreux détachements des « Kriegerverein » qui se trouvent sous le commandement suprême des « Heimatsbund ». Ces multiples organisations, répandues dans toute la Prusse orientale, et commandées par d'anciens officiers, sèment la terreur, incitant surtout la population à se livrer à des voies de fait contre les Polonais. Bien que des attaques ainsi dirigées aient eu lieu fréquemment, on n'a jamais cependant découvert les malfaiteurs et tous les crimes accomplis sont restés impunis. Il est caractéristique que la presse pangermaniste de la Prusse orientale, tout en incitant les bandes à attaquer les institutions polonaises, passe rigoureusement sous silence les méfaits accomplis. A mesure qu'approche la date des élections, les attentats se multiplient contre les postes polonais dans toutes les localités de la Warmie, de la Ma-

zurie et de la Prusse orientale. Ils sont entrés, ces derniers temps, dans une phase active, si bien que la vie des Polonais est gravement menacée dans toute cette région.

POLOGNE ET LITHUANIE.

M. Chlapowski, ministre de Pologne en France, a remis à M. Raymond Poincaré, président de la conférence des ambassadeurs, la note suivante du ministre des Affaires Etrangères polonais, qui a été communiquée à la presse le 11 avril 1924 :

Aux termes de l'article 99 du traité de Versailles, le territoire de Memel a été détaché de la Prusse orientale et placé sous la souveraineté des principales puissances alliées et associées.

Le 17 décembre 1922, les principales puissances ont reconnu la Lithuanie *de jure*. Un mois après, le 11 janvier 1923, les Lithuaniens ne tenant aucun compte des stipulations du traité de Versailles se sont emparés de force du territoire de Memel.

Après de longs pourparlers, qui avaient pour but de décider les Lithuaniens à évacuer le territoire qu'ils avaient arbitrairement occupé, la conférence des ambassadeurs, par sa décision du 16 février 1923, reconnut la souveraineté de la Lithuanie sur le territoire de Memel à certaines conditions dont la plus importante est la suivante :

« L'organisation de la liberté du transit maritime, fluvial et terrestre de manière à tenir compte des intérêts des régions lithuaniennes et polonaises dont Memel est le débouché naturel, et la création d'une administration économique du port de Memel appropriée à son développement et donnant, notamment par l'établissement d'une zone franche et par la présence de représentants qualifiés, toute garantie que lesdites régions intéressées de la Lithuanie et de la Pologne trouveront dans ce port les facilités nécessaires à leur commerce. »

Le gouvernement lithuanien accepta sans réserve le 13 mars 1923 la décision précitée.

La conférence des ambassadeurs elabora alors le statut de Memel, basé sur la décision du 16 février, et le communiqua, le 23 juillet, au gouvernement lithuanien. Elle se heurta cependant à un refus catégorique, qui lui fut communiqué le 21 septembre. Voyant l'impossibilité d'obtenir un résultat par des pourparlers directs avec la Lithuanie, la conférence des ambassadeurs renvoya l'affaire de Memel devant le conseil de la Société des Nations.

Le Conseil de la Société des Nations délégua de sa part une commission spéciale, présidée par M. E. Davis, afin d'étudier le problème sur les lieux. Cette commission elabora le projet d'un nouveau statut, qui, avec certaines modifications, fut ensuite accepté le 13 mars par le Conseil de la Société des Nations.

Le gouvernement polonais tient à constater que ce nouveau statut ne garantit pas suffisamment les droits et les intérêts de la Pologne assurés par le traité de Versailles et par la décision de la conférence des ambassadeurs du 16 février 1923.

La décision du Conseil de la Société des Nations concernant le territoire de Memel a, à part son côté technique, une importance politique de premier ordre. En s'adressant à la Société des Nations et en invoquant l'article II du pacte, la conférence des ambassadeurs a voulu attirer l'attention du Conseil sur la situation créée par l'attitude du gouvernement lithuanien, qui « me-

naçait de troubler la paix et la bonne entente entre les nations dont la paix dépend ». Cependant, la décision du Conseil de la Société des Nations, qui devait amener une détente dans la situation, n'a non seulement pas atteint ce but, mais elle a provoqué un effet contraire.

L'accueil que fit le gouvernement lithuanien à cette décision en est la preuve éclatante. Le président du Conseil, M. Galvanauskas, n'attendit pas que la conférence des ambassadeurs se fût déclarée à ce sujet, mais il fit déjà, le 24 courant, une déclaration publique à Kowno dans laquelle il affirma entre autres que « la solution de la question de Memel met fin aux revendications politiques de la Pologne » et il ajouta que « la décision de Memel, tout en améliorant les relations de la Lithuanie non seulement avec les puissances de l'Entente, mais aussi avec l'Allemagne et la Russie, facilitera encore la lutte pour la libération des provinces lithuanienues occupées par la Pologne. De cette manière, la Lithuanie n'aura plus qu'une seule question à résoudre, celle de Wilna ».

La déclaration de M. Galvanauskas ne nécessite pas de commentaires. Elle prouve que le gouvernement lithuanien, qui considère la décision de Genève du 13 mars comme une grande victoire, y voit encore un encouragement à persévérer dans son attitude hostile envers la Pologne et à continuer la lutte pour s'emparer du territoire de Wilna qui, par la décision du 15 mars 1923 des principales puissances alliées, a été formellement et définitivement reconnu comme appartenant à la Pologne.

C'est ainsi que s'expliquent les provocations constantes ainsi que les concentrations de troupes qui ont lieu actuellement à proximité de la frontière polonaise.

Vu ce qui précède, et tout en affirmant son sincère désir de maintenir et de consolider la paix, le gouvernement polonais estime de son devoir de déclarer que toute tentative dirigée contre le territoire de Wilna amènerait des conséquences graves dont la responsabilité ne pourra retomber sur la Pologne.

J'ai l'honneur de porter ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence en la priant de bien vouloir en faire communication à la conférence des ambassadeurs.

POLOGNE ET ROUMANIE.

La Pologne, alliée de la Roumanie et de la France, a accueilli avec une sympathie particulière la nouvelle du voyage, à Paris, des souverains roumains.

Au cours du dîner, qui a eu lieu le 10 avril 1924 à l'Élysée, le président de la République française a prononcé un toast chaleureux, dont nous extrayons le passage suivant :

La France comme la Roumanie est profondément attachée à la paix. Elles en ont, toutes deux, un égal besoin pour travailler librement et panser les plaies que leur a laissées la plus cruelle des guerres. L'une et l'autre savent que cette paix ne peut être maintenue que par l'observation loyale des traités qui ont réorganisé l'Europe après la victoire des alliés.

Ces vues les ont guidées l'une et l'autre lorsqu'elles ont conclu avec des nations amies des accords purement défensifs, prévus par le pacte de la Société des Nations, qui, loin d'être incompatibles avec aucune de ses dispositions, s'inspirent de l'esprit de concorde et de pacification qui l'a dicté.

Le roi de Roumanie a répondu à ce sujet de la manière suivante :

De même que la France, la Roumanie poursuit une politique de paix, basée sur l'application loyale des traités existants et des accords purement défensifs prévus par le pacte de la Société des Nations et qu'elle a conclus avec des nations amies précisément dans le but de raffermir encore cette œuvre pacifique.

LE NOUVEAU MINISTÈRE FRANÇAIS.

Un singulier scrutin sur une question financière d'intérêt secondaire a ouvert, en France, une crise ministérielle, dénouée en peu de jours par M. Raymond Poincaré, qui a conservé la présidence du Conseil et la direction du département des Affaires Etrangères.

M. Poincaré et ses collaborateurs se sont présentés devant la Chambre pour soutenir, selon la coutume, la discussion d'interpellations sur la politique générale du nouveau gouvernement.

Au cours des débats, M. Raymond Poincaré a affirmé énergiquement que rien n'est changé à la politique extérieure de la France.

La discussion s'est terminée, le jeudi 3 avril 1924, par le vote d'un ordre du jour de confiance, qui a été adopté par 408 voix contre 151.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE EN 1923.

L'Office Central de Statistique vient de publier la statistique du commerce extérieur de la Pologne en 1923.

Résultats généraux.

Les résultats généraux expriment une amélioration marquée par rapport à l'année 1923; c'est ce que permettent de constater les tableaux suivants :

Importations en Pologne.

	1922	1923
	(en milliers de francs-or)	
Animaux vivants	784	1.736
Produits alimentaires	118.504	157.410
Matières premières	327.431	366.651
Produits semi-ouvrés	30.586	74.634
Produits finis	367.096	515.990
Divers	183	53
Totaux	844.584	1.116.474

Exportations de Pologne.

	1922	1923
	(en milliers de francs-or)	
	—	—
Animaux vivants	2.475	1.520
Produits alimentaires	88.333	107.526
Matières premières	155.900	421.608
Produits semi-ouvrés	66.923	232.186
Produits finis	341.413	432.670
Divers	107	76
Totaux	655.151	1.195.586

Alors que la balance commerciale polonaise était largement déficitaire en 1922, elle donne, en 1923, un solde actif de 79 millions 112.000 francs-or.

Si l'on considère non plus les valeurs, mais les poids, les exportations et les importations polonaises se présentent de la manière suivante (nous ne mentionnons pas les quantités de 1922 : nous avons précédemment indiqué que le gouvernement polonais n'avait publié ces renseignements statistiques que pour les huit premiers mois de l'année) :

Importations en Pologne.

	1923
	(en tonnes)
	—
Animaux vivants (têtes)	9.800
Produits alimentaires	246.209
Matières premières	2.386.772
Produits semi-ouvrés	175.621
Produits finis	385.582
Divers	48
Total	3.194.232

Exportations de Pologne.

	1923
	(en tonnes)
	—
Animaux vivants (têtes)	213.063
Produits alimentaires	425.477
Matières premières	14.947.716
Produits semi-ouvrés	1.502.243
Produits finis	772.253
Divers	69
Total	17.647.758

Résultats par marchandises.

Nous énumérons ci-dessous, pour chaque article envisagé, tout à la fois la valeur et le poids de l'importation ou de l'exportation : la

statistique polonaise ne donne le détail des plus importants pays de provenance ou de destination que pour les poids : d'ailleurs l'appréciation des valeurs est nécessairement approximative.

Les principaux *produits alimentaires* importés par la Pologne en 1923 sont : les *céréales* et leurs *farines* : 23.067.000 francs-or (en 1922, 15.495.000 francs-or); 76.003 tonnes, dont 45.495 tonnes des Etats-Unis d'Amérique, 10.259 tonnes d'Allemagne et 6.498 tonnes des Indes britanniques; les *poissons*, 28.127.000 francs-or (en 1922, 13.964.000 francs-or), 74.107 tonnes, dont 47.936 tonnes d'Angleterre et 10.080 tonnes d'Allemagne; les *graisses alimentaires* : 26 millions 070.000 francs-or (en 1922, 19.390.000 francs-or), 26.252 tonnes, dont 7.564 tonnes d'Allemagne, 5.787 tonnes des Etats-Unis d'Amérique et 5.151 tonnes d'Angleterre; les *fruits secs et frais* : 19.538.000 francs-or (en 1922, 17.150.000 francs-or), 28.304 tonnes, dont 10.704 tonnes d'Italie et 7.001 tonnes d'Allemagne; le *thé* : 9.272.000 francs-or (en 1922, 5.440.000 francs-or), 2.410 tonnes, dont 856 tonnes d'Angleterre et 547 tonnes de Chine; le *café* : 7 millions 235.000 francs-or (en 1922, 6.954.000 francs-or), 5.656 tonnes, dont 2.374 tonnes du Brésil et 565 tonnes de Hollande; les *vins*, les *cognacs* et les *liqueurs* : 5.287.000 (en 1922, 2.162.000 francs-or), 2.405 tonnes, dont 900 tonnes de France et 818 tonnes d'Autriche; le *cacao* et le *chocolat* : 3.878.000 francs-or (en 1922, 4.293.000 francs-or), 4.356 tonnes, dont 1.503 tonnes de Hollande, 878 tonnes d'Allemagne et 584 tonnes d'Angleterre; les *épices* : 3.023.000 francs-or (en 1922, 3.154.000 francs-or), 2.140 tonnes, dont 758 tonnes d'Allemagne, 344 tonnes d'Angleterre, et 210 tonnes des Indes britanniques.

Dans le groupe des *matières premières*, la Pologne a acheté, en 1923, à l'étranger, notamment : du *coton* : 146.700.000 francs-or (en 1922, 117.552.000 francs-or), 57.568 tonnes, dont 43.344 tonnes des Etats-Unis d'Amérique et 4.052 d'Allemagne; de la *laine* : 82 millions 725.000 francs-or (81.627.000 francs-or), 20.842 tonnes, dont 5.452 tonnes d'Allemagne et 4.711 tonnes d'Angleterre; des *minerais* : 22.728.000 francs-or (en 1922, 8.046.000 francs-or), 765.532 tonnes, dont 701.095 tonnes d'Allemagne et 14.874 tonnes de Suède; des *matériaux de construction* : 10.963.000 francs-or (en 1922, 4 millions 809.000 francs-or), 473.064 tonnes, dont 448.430 tonnes d'Allemagne et 23.360 tonnes de Tchécoslovaquie; du *charbon* : 8 millions 580.000 francs-or (en 1922, 46.538.000 francs-or), 266.800 tonnes, dont 160.785 tonnes d'Allemagne, 63.038 tonnes de Tchécoslovaquie, et 42.809 tonnes d'Angleterre; des *matières colorantes* et des *couleurs* : 6.384.000 francs-or (en 1922, 13.128.000 francs-or), 3.796 tonnes, dont 2.963 tonnes d'Allemagne et 584 tonnes d'Autriche; enfin, des *matières tannantes* : 3.918.000 francs-or (en 1922, 4 millions 744.000 francs-or) 10.007 tonnes, dont 3.031 tonnes de la République Argentine, 2.193 tonnes d'Allemagne et 1.197 tonnes des Etats-Unis d'Amérique.

Citons également : le *tabac* : 27.397.000 francs-or (en 1922, 21 millions 045.000 francs-or), 11.913 tonnes, dont 2.666 tonnes d'Amé-

rique, 2.205 tonnes de Hollande, 1.600 tonnes de Turquie et 1.192 tonnes de Bulgarie; les *engrais* : 18.265.000 francs-or (en 1922, 17.519.000 francs-or), 255.389 tonnes, dont 139.759 tonnes d'Allemagne et 20.185 tonnes de l'Afrique du Nord française; les *graines de semence* : 1.831.000 francs-or (en 1922, 1.274.000 francs-or), 2.158 tonnes, dont 1.098 tonnes d'Allemagne et 592 tonnes de Roumanie; les *chiffons* : 5.736.000 francs-or (en 1922, 7.325.000 francs-or), 23.581 tonnes, dont 15.562 tonnes d'Allemagne et 1.939 tonnes de France.

Peu de *produits semi-ouvrés* à l'importation en Pologne : des *filés* : 40.598.000 francs-or (en 1922, 24.997.000 francs-or), 4.289 tonnes, dont 1.044 tonnes d'Angleterre, 1.001 tonnes d'Allemagne, 929 tonnes d'Autriche et 405 tonnes de Tchécoslovaquie; du *fer brut* : 14 millions 948.000 francs-or (en 1922, 7.493.000 francs-or), 93.868 tonnes, dont 69.226 tonnes d'Allemagne et 13.442 tonnes de Tchécoslovaquie.

Ce sont tout naturellement les *produits fabriqués* qui constituent, quant à la valeur tout au moins, le plus gros élément du commerce d'importation polonais : parmi les *industries de l'habillement*, nous releverons les *tissus* : 53.095.000 francs-or (en 1922, 28.803.000 francs-or), 4.662 tonnes, dont 2.667 tonnes d'Allemagne, 575 tonnes d'Autriche et 499 tonnes de Tchécoslovaquie; la *lingerie* : 3.662.000 francs-or (en 1922, 2.948.000 francs-or), 255 tonnes, dont 188 tonnes d'Allemagne; les *vêtements confectionnés* : 25.496.000 francs-or (en 1922, 17.983.000 francs-or), 999 tonnes, dont 745 tonnes d'Allemagne et 129 tonnes d'Autriche; les *chaussures* : 17.624.000 francs-or (en 1922, 6.575.000 francs-or), 1.055 tonnes, dont 641 tonnes d'Allemagne et 175 tonnes d'Autriche; les *peaux brutes et finies* : 45.730.000 francs-or (en 1922, 22.871.000 francs-or), 16.651 tonnes, dont 4.727 tonnes d'Autriche et 2.921 tonnes d'Allemagne; les *pelletteries brutes et finies* : 13.112.000 francs-or (en 1922, 9.210.000 francs-or), 1.460 tonnes, dont 460 tonnes d'Allemagne et 162 tonnes d'Autriche; enfin, les *articles en cuir* : 3.561.000 francs-or (en 1922, 2.328.000 francs-or), 504 tonnes, dont 241 tonnes d'Allemagne et 172 tonnes d'Autriche.

Les *industries chimiques* sont représentées, à l'importation en Pologne, surtout par les *savons*, la *parfumerie* et les *cosmétiques* : 4 millions 577.000 francs-or (en 1922, 1.914.000 francs-or), 2.593 tonnes, dont 1.900 tonnes d'Allemagne et 206 tonnes des Etats-Unis d'Amérique, et par les *graisses techniques* : 13.253.000 francs-or (en 1922, 8.473.000 francs-or), 13.510 tonnes, dont 5.487 tonnes d'Angleterre, 2.723 tonnes d'Allemagne et 1.138 tonnes des Etats-Unis d'Amérique.

Enfin, nous signalerons les importations de *papier*, de *verre*, de *goudron*, de *laque* et de *produits pharmaceutiques* : *papier et articles en papier* : 17.848.000 francs-or (en 1922, 12.827.000 francs-or), 39.440 tonnes, dont 30.123 tonnes d'Allemagne et 6.591 tonnes d'Autriche; *verre* : 8.038.000 francs-or (en 1922, 4.098.000 francs-or), 9.449 tonnes, dont 7.438 tonnes d'Allemagne et 1.303 tonnes de Tchécoslovaquie; *goudrons et laques* : 10.513.000 francs-or (en 1922, 8 mil-

lions 304.000 francs-or), 29.229 tonnes, dont 15.269 tonnes d'Allemagne, 4.767 tonnes de France et 4.170 tonnes de Tchécoslovaquie; *produits pharmaceutiques* : 6.529.000 francs-or (en 1922, 5.891.000 francs-or), 4.285 tonnes, dont 2.580 tonnes d'Allemagne, 673 tonnes d'Angleterre et 397 tonnes de Tchécoslovaquie.

Mentionnons, pour terminer, les entrées de *produits métallurgiques*, dont on rapprochera les chiffres précédemment donnés au sujet des minerais et du fer brut : *vieille ferraille* : 14.183.000 francs-or (en 1922 : 4.043.000 francs-or), 299.721 tonnes, dont 289.402 tonnes d'Allemagne; *fer en barres* : 13.154.000 francs-or (en 1922 : 18.234.000 francs-or), 42.909 tonnes, dont 29.136 tonnes d'Allemagne et 9.754 tonnes de Tchécoslovaquie; *cuivre, zinc et plomb* : 7.686.000 francs-or, 3.590 tonnes, dont 2.376 tonnes d'Allemagne et 566 tonnes d'Angleterre; *articles en métal* : 234.762.000 francs-or (en 1922, 157.750.000 francs-or, y compris le cuivre, le zinc et le plomb), 206.776 tonnes, dont 118.846 tonnes d'Allemagne, 29.869 tonnes de Tchécoslovaquie et 18.721 tonnes d'Autriche.

La Pologne exporte, surtout, des *bois* : 46.325.000 francs-or (en 1922 : 21.444.000 francs-or), 1.615.088 tonnes (Allemagne : 1 million 284.475 tonnes) de *bois bruts*; 68.365.000 francs-or (en 1922 : 47.854.000 francs-or), 1.072.275 tonnes (Allemagne : 550.481 tonnes; Angleterre : 282.257 tonnes) de *bois semi-ouvrés*; 12.611.000 francs-or (en 1922 : 7.356.000 francs-or), 34.544 tonnes d'*articles en bois* (Allemagne : 10.779 tonnes; Angleterre : 8.338 tonnes; France : 4.752 tonnes); 1.433.000 francs-or (en 1922, 1.125.000 francs-or), 5.542 tonnes d'*osier* (Allemagne : 5.213 tonnes); 899.000 francs-or (en 1922 : 456.000 francs-or), 888 tonnes d'*articles de vannerie* (Autriche : 383 tonnes; Allemagne : 267 tonnes).

Nous mentionnerons ensuite les *produits agricoles et alimentaires* : *céréales et farines* : 17.618.000 francs-or (en 1922 : 14.743.000 francs-or), 81.131 tonnes (Allemagne : 20.916 tonnes; Angleterre : 14.388 tonnes; Danemark : 10.796 tonnes); *sucre* : 52.177.000 francs-or (en 1922 : 29.383.000 francs-or), 95.139 tonnes (Danemark : 21.402 tonnes; France : 17.611 tonnes; Angleterre : 14.499 tonnes); *pommes de terre* : 6.915.000 francs-or (en 1922 : 4.011.000 francs-or), 165.143 tonnes (Allemagne : 125.667 tonnes); *spiritueux* : 1.698.000 francs-or (en 1922 : 16.621.000 francs-or), 2.718 tonnes (Allemagne : 2.234 tonnes); *poissons et écrevisses* : 7.502.000 francs-or (en 1922 : 4 millions 095.000 francs-or), 13.822 tonnes (Roumanie : 7.218 tonnes; Allemagne : 5.130 tonnes).

Dans le même groupe figurent également : les *graines de sémence* : 4.621.000 francs-or (en 1922 : 9.334.000 francs-or), 11.449 tonnes (Hollande : 4.292 tonnes et Allemagne : 4.281 tonnes); le *houblon* : 3.489.000 francs-or (en 1922, 1.580.000 francs-or), 702 tonnes (Allemagne : 273 tonnes et France : 62 tonnes); le *lin* : 3 millions 434.000 francs-or (en 1922, 2.251.000 francs-or, y compris le chanvre), 5.354 tonnes (Allemagne : 2.439 tonnes; Tchécoslovaquie : 1.755 tonnes); le *chanvre* : 418.000 francs-or, 1.212 tonnes (Tché-

coslovaquie : 637 tonnes; Allemagne : 478 tonnes); le *duvet et les plumes* : 6.471.000 francs-or (en 1922, 2.634.000 francs-or), 1.427 tonnes (Allemagne : 986 tonnes; États-Unis : 128 tonnes); la *soie de porc* : 6.915.000 francs-or (en 1922, 5.080.000 francs-or), 718 tonnes (Allemagne : 399 tonnes).

Les *industries textiles* polonaises fournissent à l'exportation : des *filés* : 33.447.000 francs-or (en 1922, 8.058.000 francs-or), 3.512 tonnes (Allemagne : 1.171 tonnes; Japon : 842 tonnes; Angleterre : 654 tonnes); des *tissus de coton* : 108.474.000 francs-or (en 1922, 86 millions 513.000 francs-or), 11.758 tonnes (Roumanie : 8.237 tonnes; Autriche : 1.559 tonnes; Allemagne : 701 tonnes); des *tissus de laine* : 49.158.000 francs-or (en 1922, 27.245.000 francs-or), 2.041 tonnes (Roumanie : 1.046 tonnes; Autriche : 222 tonnes; Allemagne : 196 tonnes).

A côté des textiles se placent les *cuirs* et les *pelletteries* : *cuirs bruts et ouvrés* : 1.989.000 francs-or (en 1922, 6.214.000 francs-or), 925 tonnes (Allemagne : 648 tonnes; Tchécoslovaquie : 89 tonnes); *pelletteries brutes* : 1.183.000 francs-or (en 1922, 3.135.000 francs-or), 180 tonnes (Allemagne : 56 tonnes; Hollande : 60 tonnes; États-Unis : 34 tonnes); *fouurrures* : 2.914.000 francs-or (en 1922, 4.293.000 francs-or), 218 tonnes (Allemagne : 124 tonnes; États-Unis : 56 tonnes).

L'*industrie pétrolière* donne d'intéressants contingents d'exportation : 764.000 francs-or (en 1922, 5.470.000 francs-or), 8.802 tonnes de *pétrole brut* (Tchécoslovaquie : 7.055 tonnes; Allemagne : 1.168 tonnes); 38.798.000 francs-or (en 1922, 35.477.000 francs-or), 262.621 tonnes de *produits pétroliers* (Allemagne : 124.579 tonnes; Tchécoslovaquie : 67.169 tonnes; Autriche : 36.399 tonnes); 10.648.000 francs-or (en 1922, 8.018.000 francs-or), 25.258 tonnes de *vaseline et paraffine* (France : 4.915 tonnes; Allemagne : 3.906 tonnes; Angleterre : 3.293 tonnes); 15.274.000 francs-or (en 1922, 14.908.000 francs-or), 69.697 tonnes de *graisses* (Tchécoslovaquie : 29.612 tonnes; Allemagne : 19.187 tonnes; Autriche : 8.871 tonnes).

Au groupe précédent on peut rattacher : les *goudrons* et la *térébenthine* : 9.623.000 francs-or (en 1922, 3.771.000 francs-or), 35.407 tonnes (Allemagne : 27.205 tonnes); les *matières colorantes* et les *couleurs* : 4.978.000 francs-or (en 1922 : 3.644.000 francs-or), 5.097 tonnes (Allemagne : 4.155 tonnes); enfin, les *allumettes* : 1.164.000 francs-or (en 1922 : 993.000 francs-or), 1.597 tonnes (Angleterre : 611 tonnes; Allemagne : 263 tonnes; Hollande : 214 tonnes).

La Pologne a vendu à l'étranger, en 1923, 1.052.000 francs-or (en 1922, 3.222.000 francs-or), 20.082 tonnes de *ciment* (Autriche : 9.304 tonnes; Allemagne : 4.833 tonnes; Tchécoslovaquie : 3.710 tonnes); 382.000 francs-or (en 1922, 938.000 francs-or), 18.510 tonnes de *chaux* (Allemagne : 11.520 tonnes; Tchécoslovaquie : 5.023 tonnes); 1.224.000 francs-or, 246.999 tonnes de *pierres non ouvrées*; 4.943.000 francs-or (en 1922, 3.710.000 francs-or), 7.936 tonnes de *produits céramiques* (Allemagne : 3.535 tonnes; Roumanie : 3.323 tonnes).

Dans le groupe des *industries métallurgiques*, nous relevons les

marchandises suivantes : *minerais* : 1.570.000 francs-or (en 1922, 1.117.000 francs-or), 26.181 tonnes (Allemagne : 24.567 tonnes); *zinc* : 45.571.000 francs-or (en 1922 : 110.357 francs-or, y compris le plomb et les articles en métal), 63.266 tonnes (Allemagne : 44.523 tonnes); *plomb* : 10.030.000 francs, 16.121 tonnes (Allemagne : 14.211 tonnes); *articles en métal* : 119.748.000 francs-or, 250.101 tonnes (Allemagne : 194.677 tonnes).

Nous réserverons une mention particulière au *charbon*, qui, depuis la réunion de la Haute-Silésie, est, pour la Pologne un gros article d'exportation : 327.146.000 francs-or (en 1922 : 85.665.000 francs-or), 12.912.792 tonnes (Allemagne : 8.628.813 tonnes; Autriche : 2 millions 800.797 tonnes).

Résultats par pays de provenance et de destination.

Les importations et les exportations de la Pologne en 1922 et 1923 se répartissent de la manière suivante entre les différents pays de provenance ou de destination :

Importations en Pologne.

	1922	1923
	(en milliers de francs-or)	(en milliers de francs-or)
Allemagne	312.209	486.996
Etats-Unis d'Amérique	131.240	171.319
Autriche	85.818	96.914
Angleterre	59.099	90.530
Tchécoslovaquie	55.139	53.705
France	36.397	42.955
Italie	15.027	21.731
Hollande	14.335	17.690
Belgique	33.524	15.259
Suisse	10.529	12.646
Indes britanniques	12.625	12.538
Hongrie	6.617	6.306
Suède	2.239	5.995
Roumanie	3.487	5.916
Autres pays	66.299	75.974
Totaux	844.584	1.116.474

Exportations de Pologne.

	1922	1923
	(en milliers de francs-or)	(en milliers de francs-or)
Allemagne	324.319	604.624
Roumanie	72.304	136.067
Autriche	72.115	110.949
Angleterre	26.702	70.042
Tchécoslovaquie	31.407	57.507
France	11.818	24.662
Danemark	11.144	24.252

	1922 (en milliers de francs-or)	1923
Russie	20.944	22.576
Hongrie	18.162	19.113
Hollande	6.985	13.063
Suisse	2.537	9.715
Japon	653	9.673
Belgique	5.836	8.036
Etats-Unis	5.600	6.918
Italie	2.226	6.802
Autres pays	42.399	71.587
Totaux	655.151	1.195.586

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Un décret du 24 mars 1924 prohibe la sortie du malt, orge germée (n° 74 du tarif) et des grains perlés ou mondés (extrait du n° 76 du tarif) : toutefois des exceptions pourront être autorisées, sous les conditions fixées par le ministre des Finances.

*

**

Un arrêté du 24 mars 1924 prohibe la sortie des légumes secs (n° 80 du tarif) : toutefois, continueront à pouvoir être exportés, sans autorisation préalable, les légumes secs accompagnés d'un certificat de la station de semences de Paris du Ministère de l'Agriculture attestant qu'il s'agit de graines destinées aux ensemencements et constatant la pureté des variétés.

*

**

Aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 8 avril 1924, et par dérogation aux prohibitions de sortie actuellement en vigueur, les déchets de coton (n° 141 bis du tarif) pourront être exportés sans autorisation spéciale.

*

**

Un décret du 7 avril 1924 modifie de la manière suivante le montant des droits de sortie *ad valorem* institués par les décrets des 11 et 20 mars 1924 (voir *la Pologne* du 15 mars 1924, pages 134 et 135, et du 1^{er} avril 1924, page 162) :

Droit de 15 % : chevaux destinés à la boucherie (n° 1 bis du tarif); fromages (n° 36); beurre (n° 37).

Droit de 10 % : volailles et pigeons vivants, à l'exception des pigeons voyageurs (ex. 14 bis); viandes salées (ex. 17); volailles et pigeons morts (n° 18); conserves de viandes en boîtes (n° 19); peaux brutes, fraîches ou sèches (n° 21); pelleteries brutes (n° 22); graisses animales autres que de poissons (saindoux, suifs et autres) (n° 30); margarine, oléo-margarine, graisses alimentaires et substances similaires (n° 31); œufs de volailles (ex. 34); lait naturel (n° 35); lait concentré (35 bis et 35 ter); fruits de table secs ou tapés : figues,

amandes, noisettes, prunes et pruneaux, à l'exclusion des prunes ordinaires, fretin et écrasées, sous réserve d'être logées en sacs ou barils (ex. 85); bois communs autres que les bois de mine, ronds, bruts non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres. Bois de noyer et de chêne équarris ou sciés, à l'exception des placages (ex. 128); merrains (n° 130); bois d'essences résineuses, en rondins, pour la fabrication de la pâte à papier (n° 135 bis).

Droit de 5 % : légumes frais (ex. 158).

*

**

Aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 3 avril 1924, les dispositions de l'avis inséré au *Journal Officiel* du 21 avril 1923 (voir la *Pologne* du 1^{er} mai 1923, p. 513) sont modifiées et complétées comme suit :

« 1° L'exportation des cotons foncés Vichy et des cotons foncés mêlés avec déchets de classage est subordonnée à une autorisation spéciale. Les demandes d'autorisation d'exportation doivent être adressées à la commission des drilles, 154, boulevard Haussmann, à Paris (8°);

« 2° La sortie des chiffons dit mêlés, c'est-à-dire se composant, en proportions variables, de cotons, toiles, laines ou demi-laines, est interdite. »

*

**

Un décret du 27 mars 1924, publié au *Journal Officiel* du 29 mars 1924, pages 2999 et 3000, fixe les nouvelles taxes à percevoir en France, en Algérie et dans les bureaux français à l'étranger sur les correspondances ordinaires ou recommandées, à destination des pays étrangers.

Nous indiquons ci-après quelques-unes de ces taxes.

Lettres : de 0 à 20 grammes : 0 fr. 75; au-dessus de 20 grammes, par 20 grammes ou fraction de 20 grammes : 0 fr. 40 (poids maximum : 2 kilogrammes).

Cartes postales : 0 fr. 45.

Papiers d'affaires : par 50 grammes ou fraction de 50 grammes : 0 fr. 15, avec minimum de 0 fr. 75 (poids maximum : 2 kilogrammes).

Imprimés : par 50 grammes ou fraction de 50 grammes : 0 fr. 15 (le tarif ancien est maintenu pour les journaux et imprimés périodiques expédiés par les éditeurs jusqu'au 30 juin 1924), Poids maximum : 2 kilogrammes; pour les volumes imprimés expédiés isolément : 3 kilogrammes.

Echantillons : par 50 grammes ou fraction de 50 grammes : 0 fr. 15, avec minimum de 0 fr. 30 (poids maximum : 500 grammes).

Recommandation : droit fixe : 0 fr. 75.

Nous rappelons qu'en ce qui concerne le service intérieur, de nouvelles taxes ont été fixées par la loi du 22 mars 1924, relative à la création de nouvelles ressources fiscales.

Pologne.

Aux termes d'un décret du 26 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 3 avril 1924 (n° 30, pos. 300), le droit de douane afférent aux oranges et aux oranges amères fraîches (n° 6, p. 2 b du tarif douanier polonais) est abaissé à 17 francs-or les 100 kilogrammes, au lieu de 35 francs-or (voir à ce sujet *la Pologne* du 1^{er} avril 1924, page 165).

*
**

Le *Dziennik Ustaw* du 31 mars 1924 (n° 29, pos. 290) a publié un arrêté des ministres du Trésor et de la Justice, en date du 28 mars 1924, portant modification à la réglementation relative au commerce des devises avec l'étranger.

Aux termes du nouvel arrêté, l'achat, la vente et toutes autres transactions concernant les valeurs et les devises étrangères sont autorisés dans les limites du territoire de la République polonaise.

*
**

D'une substantielle étude publiée par M. A. Rudzki dans *Przemysł i Handel* du 27 mars 1924 (p. 361 et 362), il ressort que, par suite des récentes modifications apportées au tarif polonais, les frais de transport par chemin de fer sont, pour les bois, de beaucoup moindres par la voie de Gdansk que par la voie de Krolewiec (Koenigsberg) : c'est ce que démontrent les chiffres suivants, qui s'entendent pour un wagon de 15 tonnes.

Station de départ de Bialowieza. *Via Gdansk* : 624 kilomètres en territoire polonais; 204 francs-or. *Via Krolewiec* : 417 kilomètres (dont 198 en territoire allemand); 310 francs-or, 38 pour les bois de mine et les traverses, 406 francs-or 66 pour les autres catégories de bois.

Station de départ Brody. *Via Gdansk* : 922 kilomètres en territoire polonais; 294 francs-or. *Via Krolewiec* : 793 kilomètres (dont 198 en territoire allemand); 371 francs-or 88 pour les bois de mine et les traverses, 468 francs-or 16 pour les autres catégories de bois.

Station de départ Varsovie. *Via Gdansk* : 389 kilomètres en territoire polonais; 198 francs-or. *Via Krolewiec* : 462 kilomètres (dont 198 en territoire allemand); 332 francs-or 88 pour les bois de mine et les traverses, 429 francs-or 16 pour les autres catégories de bois.

Station de départ Wilno. *Via Gdansk* : 800 kilomètres; 255 francs-or. *Via Krolewiec* : 527 kilomètres (dont 198 en territoire allemand); 355 francs-or 38 pour les bois de mine et les traverses; 451 francs-or 66 pour les autres catégories de bois.

II. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA SITUATION FINANCIÈRE EN POLOGNE.

La réforme financière, dont nous avons déjà indiqué les étapes parcourues, est réalisée avec un plein succès; deux faits imminents doivent être signalés.

D'une part, la Banque de Pologne ouvrira ses bureaux le 28 avril 1924 : M. Grabski a indiqué que 90 % de son capital social avait été souscrit par des personnes privées; la part à souscrire par l'Etat est donc notablement inférieure aux prévisions. La nouvelle Banque aura à sa disposition, outre son capital social, les réserves en devises étrangères de la P. K. K. P. qui s'élèvent à 19 millions et demi de dollars, et l'or vendu par le Trésor National (voir sur la Banque de Pologne, *la Pologne* du 15 février 1924, page 96).

D'autre part, les nouveaux billets de banque, libellés en zloty, conformément aux principes posés par la réforme monétaire (voir sur la question *la Pologne* du 15 février 1924, pages 95 et 96), seront mis en circulation à partir du 1^{er} mai 1924 : les marks polonais seront retirés de la circulation graduellement; mais la relation entre le mark polonais et le zloty est fixée d'avance, sur la base de 1.800.000 marks polonais pour un zloty. La loi monétaire, ayant prévu une somme de 9 zloty par habitant, permet de retirer complètement le mark de la circulation.

*
**

Les renseignements les plus satisfaisants sont fournis sur les recettes réalisées par le Trésor polonais : l'impôt sur la fortune, dont le rendement était évalué pour le mois de mars à 28 millions de francs-or, a produit plus de 50 millions; les sommes perçues, au titre du même impôt, en février et en mars, ont donné 78 millions, soit 20 millions de plus que la somme prévue.

Le budget d'avril a un caractère absolument normal, il peut être considéré comme un « type » pour le reste de l'année : 130.500.000 zloty pour les recettes; 119.000.000 zloty pour les dépenses. L'excédent des recettes sera affecté non pas aux dépenses courantes, mais aux « investissements ».

Enfin on signale que l'emprunt polonais en Italie (voir *la Pologne* du 1^{er} avril 1924, pages 166) a remporté un succès inespéré : en quinze jours, il a été couvert cinq fois par des souscripteurs privés.

LES EMPRUNTS EN POLOGNE.

Un décret du 17 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 mars 1924 (p. 27, pos. 274), fixe les conditions dans lesquelles les emprunts polonais, émis avant la réforme financière, seront convertis en un nouveau type d'emprunt à 5 %, en zloty.

Les obligations de l'emprunt de 1918 seront échangées contre les nouveaux titres selon la proportion suivante : 10 zloty pour une valeur nominale de 250 marks polonais, 100 roubles russes ou 355 couronnes autrichiennes.

Pour les autres emprunts, les taux de conversion ci-après ont été prévus : emprunt 5 %, 1920, à long et à court terme : 10 « zloty » pour une valeur nominale de 1.000 marks polonais; emprunt 4 %, à lots, 1920 : 10 zloty pour une valeur nominale de 5.000 marks polonais.

Les nouvelles obligations, libellées en zloty, donneront un inté-

rêt de 5 %, payable, tous les six mois, les 2 janvier et 1^{er} juillet, à terme échu. Les intérêts commenceront à courir à partir du 1^{er} janvier 1925.

Les titres de « l'emprunt de conversion » seront amortissables dans une période s'étendant jusqu'au 2 janvier 1945; les tirages auront lieu les 2 janvier et 1^{er} juillet de chaque année, selon un plan qui sera arrêté et publié par le Ministère des Finances.

Les coupons de « l'emprunt de conversion » sont libres de tous impôts sur les capitaux ou les revenus.

Les détenteurs des titres convertissables devront faire procéder à l'échange des anciennes obligations contre les nouvelles, avant le 1^{er} janvier 1925.

*
**

Un décret du 15 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 mars 1924 (n° 27, pos. 272) porte à 45 millions de « zloty » polonais le montant de l'émission de la série II de bons-or du Trésor polonais, qui a été précédemment autorisée par une loi du 19 décembre 1923 et dont nous avons indiqué les conditions dans *la Pologne* du 15 janvier 1924, page 48.

LA BANQUE DE POLOGNE.

Dans *la Pologne* du 15 février 1924, page 96, nous avons signalé qu'un décret du 20 janvier 1924 avait approuvé les statuts de la Banque de Pologne.

Un décret du 17 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 mars 1924 (n° 27, pos. 273) approuve une nouvelle teneur de l'article 92, relatif aux conditions préalables nécessaires à la mise en activité de la Banque de Pologne.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

UNE REPRISE DE « CYRANO DE BERGERAC ».

Un accueil très sympathique a été réservé à la reprise de « Cyrano de Bergerac » au théâtre d'avant-garde que, sous le nom de *Teatr Polski* de Varsovie, dirige avec une compétence incontestable *M. Szyfman*.

En relisant les nombreux comptes rendus qui ont paru au sujet de cette reprise, on ne peut se défendre d'un sentiment d'étonnement, presque d'admiration, lorsque l'on constate l'énorme intérêt que portent les sphères intellectuelles de Pologne aux œuvres françaises.

Nous avons sous les yeux l'article émouvant qu'a fait paraître dans *la Rzeczpospolita*, à l'occasion de la première représentation

de *Cyrano de Bergerac* au *Teatr Polski*, *M. Kornel Makuszyński*, poète et romancier de renom, et un des meilleurs critiques littéraires que possède la Pologne à l'heure actuelle.

M. Makuszyński a assisté, il y a vingt-cinq ans, à la première représentation de *Cyrano* au théâtre de Lwow. Et, en se rendant au théâtre *Polski*, il se demandait avec une certaine inquiétude, si son cœur allait se remplir « de la même admiration » que le jour, où il vit la comédie romantique de Rostand exécutée par la troupe du théâtre de Lwow et où le rôle de *Cyrano* était tenu par l'incomparable *Joseph Chmielinski*.

Car l'apparition de cette pièce à panache fut pour la jeunesse des écoles de cette époque un véritable événement. Elle présida désormais aux rêves de toute une génération, où chacun songeait à devenir un second *Wolodyjowski* (le héros de *Sienkiewicz*) ou un nouveau *Cyrano*. Le panache était un besoin du jour. La jeunesse caressait des rêves ardents. Il fallait des ouvrages qui vinsent lui apporter un certain réconfort, ne fût-ce que l'apparence de la réalisation de ses désirs enthousiastes. La comédie de Rostand fut du nombre. Elle fit son apparition juste à temps, elle arriva à point et c'est là le secret de son succès triomphal.

« La critique d'alors, dit *M. Kornel Makuszyński*, décerna à l'œuvre de Rostand le titre de chef-d'œuvre, et je fus forcé, la première fois de ma vie, de reconnaître qu'elle ne s'était pas trompée. » Mais c'était l'opinion des critiques polonais. Quant aux compatriotes de Rostand, les critiques français, ils furent plutôt réservés à son égard. *M. Makuszyński* souligne qu'à l'exception de *Sarcey* qui rangea Rostand aux côtés de Scarron, de Regnard, de Victor Hugo et de Théodore de Banville, les autres critiques de marque furent loin d'être animés de la même admiration pour l'auteur de *Cyrano*. Il suffit de citer les études sur le théâtre d'*Emile Faguet* où Rostand est traité sinon mal, du moins d'une façon légère qui est très significative. Il en est de même de *René Labou* dont l'histoire de la littérature française ne ménage pas à Rostand des propos amers et même désobligeants.

« Et pourtant, dit *M. Makuszyński*, lorsque vint à mourir Henri de Bornier, on introduisit, en 1913, Rostand au sein des immortels. Il ne pouvait en être autrement, car l'opinion publique l'exigeait. La critique avait beau être moins tendre pour Rostand que le méritait son œuvre, le public avait porté son jugement et ce jugement était définitif. »

D'ailleurs, pouvait-il en être autrement? se demande *M. Makuszyński*. Et il répond à cette question par un tableau de l'époque où fit son apparition *Cyrano de Bergerac*, tableau qu'il brosse vraiment d'une main de maître. « L'atmosphère théâtrale était, à ce moment, condensée à l'extrême, saturée de satire, de méchanceté, de cette analyse malsaine des recoins les plus intimes du cœur humain qu'avaient apportée sur les scènes françaises les traductions d'œuvres étrangères qui y abondaient. L'âme bourgeoise des mercantils parisiens aspirait, d'une façon consciente ou plutôt même

inconsciente, à un souffle d'air pur, à une manifestation puissante des brillantes lueurs de l'esprit gaulois.

Voilà pourquoi, lorsque le 28 décembre 1897, *Coquelin* apparut pour la première fois dans *Cyrano*, à la Porte Saint-Martin, on se trouva vraiment en présence d'un événement extraordinaire. Ce fut pour le public blasé et fatigué du répertoire de l'époque une revanche éclatante sur la grisaille et la sombre sécheresse dont était saturée l'atmosphère théâtrale. Il suffisait qu'eussent fait leur apparition sur le plateau des personnages, aux couleurs vivantes, vêtus de beaux costumes, portant plumet et espadon, et débitant des vers élégants et sonores, pour que le plus modeste épicier sentît vibrer en lui son âme française. C'était la vraie âme française que l'on voyait incarnée dans les héros de la comédie de Rostand, cette âme chevaleresque, dont les plus beaux atours sont l'esprit, l'amour et le combat et en quoi se résume toute la grandeur de la France, toute son histoire qui, au cours des siècles, tailla et polit, tel un diamant étincelant, l'esprit français, cet esprit qui est, sans contredit le plus génial, le plus laborieux et le plus fécond au monde ».

« Rostand, dit plus loin M. Makuszynski, ne fit qu'une chose. Il vint rappeler sa jeunesse romantique à l'homme de l'époque de l'asphalte, à l'homme blasé et fatigué de travailler à détacher ses coupons de rente. C'est là le secret de l'admiration et de la reconnaissance que le public eut de suite pour l'auteur de « *Cyrano* ». La même chose advint trois ans plus tard lorsque fit son apparition « *l'Aiglon* ». Rostand y procéda de la même façon. Il fit vibrer une autre corde, non moins sensible, de l'âme française, la corde tendue encore des temps de la chevalerie et chantant les beautés et la grandeur de la guerre. »

M. Kornel Makuszynski décerne à Rostand, au point de vue polonais, le plus grand honneur qu'un critique polonais puisse lui faire. Il le compare à *Sienkiewicz*. « Si l'on cherche, dit-il, dans la littérature contemporaine l'ouvrage d'un écho aussi puissant au fond des âmes secouées d'une main puissante, il faudrait comparer les effets produits par la comédie romantique de Rostand avec ceux que provoqua la « *Trilogie* » de *Sienkiewicz*. Jeune encore et possédant peu d'expérience artistique, Rostand atteignit, d'une façon presque inconsciente, le même résultat qu'obtint, après un travail mûr, le grand artiste qu'était l'auteur de « *Par le fer et par le feu* », lorsqu'il loua au public sa puissante « *Trilogie* » écrite « pour reconforter les âmes », comme il le déclarait lui-même.

« Et de même que la *Trilogie* de *Sienkiewicz* sera à jamais, pour les Polonais, une éternelle source de réconfort, l'arche miraculeuse où est conservé pieusement le souvenir de l'alliance de ces deux puissances que sont l'esprit et la matière, la force morale et la force des muscles, de même, dit M. Makuszynski, pour les Français, Rostand et ceux qui célébrent la grandeur du panache furent des auxiliaires précieux, à l'heure épique de la Grande Guerre. Ce sont eux qui créèrent « la geste de la guerre », qui firent résonner sa fanfare. Lorsque je lisais le récit de ce jeune héros français, se dressant au mi-

lieu des cadavres de ses camarades qui jonchaient le sol autour de lui et s'écriant « debout les morts », ma pensée se reportait involontairement vers Rostand. J'avais la même impression, en entendant raconter l'histoire de ce jeune sous-lieutenant français s'écriant à la tête de sa section « Messieurs! nous allons avoir l'honneur de monter à l'attaque! » Cyrano de Bergerac, lui-même, ce maître du geste héroïque, qui avait appris à ce jeune sous-lieutenant comment on pouvait être beau en face de la mort, Cyrano n'aurait pas dit mieux. Bah! et la Madelon aux cheveux blonds est-ce qu'elle ne s'était pas vue avant la guerre à la Porte Saint-Martin? Elle s'y était vue pour sûr et avait dû être non moins émue en applaudissant la jeune fille de l'Hôtel de Bourgogne que celle-ci lorsqu'elle s'apitoyait, les larmes aux yeux, sur la misère du pauvre cadet de Gascogne. Et plus d'un de ces Français, dont la folie héroïque organisait des concerts dans les tranchées où les guettait à chaque instant la mort, ne faisait rien d'autre qu'imiter, sans le vouloir, les trois mousquetaires au fortin de Saint-Gervais ou bien Cyrano de Bergerac au camp d'Arras. »

Paul KLECKZOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

JACQUES FOUQUES-DUPARC : *L'état de protection des minorités à la veille de la quatrième assemblée de la Société des Nations.* — Une brochure de 14 p. in-8° (extrait de la *Revue de droit international et de législation comparée*).

Depuis bientôt cinq ans, le traité signé à Versailles avec la Pologne a introduit dans le droit des gens le principe de la protection des minorités dont les traités de Saint-Germain, Neuilly et Trianon ont ensuite voulu généraliser l'application. Quels résultats a donné celle-ci? Le principe ainsi posé vit-il d'une vie active ou de cette vie ralentie qui annonce le déclin? Est-il perfectible? autant de problèmes auxquels M. Jacques Duparc, dont je vous ai signalé en son temps un travail de premier ordre sur cette grave question des droits des minorités, a essayé de répondre dans ce solide article.

L'auteur étudie le différend fameux de la Pologne avec un certain nombre de colons allemands, établis en Posnanie en vertu de contrats de la commission de colonisation allemande, non encore ratifiés au moment de l'armistice. Il examine ensuite les propositions de réforme faites pour améliorer les questions de protection des minorités : l'information du Conseil de la Société des Nations et la procédure quant aux conflits qui peuvent s'élever entre un Etat et la minorité ethnique fixée sur son territoire. Il montre que leur admission modifierait profondément l'aspect de la question telle qu'elle ressort des traités de 1919 et il admet que, si la protection des minorités peut encore se développer, c'est surtout par la voie du droit interne et

des accords directs entre les Etats intéressés. Et on lui accordera que c'est la sagesse même.

Les Tablettes (n^{os} du 25 décembre 1923 et du 15 février 1924). —
Mme KASTERSKA : *Lettres polonaises*.

Dans la première de ces chroniques, Mme Kasterska rappelle le goût très marqué qu'eut toujours l'esprit polonais pour les choses de l'au-delà, les traditions populaires du culte des morts (dont Mickiewicz par exemple a donné un tableau saisissant dans les *Aieux*) et donne quelques indications sur *le surnaturel dans la littérature polonaise de nos jours*. Deux écrivains lui paraissent surtout représenter cet élan vers l'inconnu : MM. Stanislas Wasylewski et Jules German.

Le premier public en ce moment dans les revues polonaises (et notamment dans *Tygodnik ilustrowany*) une série d'études sur le spiritisme en général et les événements surnaturels du passé. Le second est l'auteur de deux romans métapsychiques : *Les lumières intérieures* et *Le visage derrière le rideau* qui paraissent fort curieux et qui devraient aisément trouver un public en France, si un éditeur avisé entreprenait de les y faire connaître.

C'est à M. Zdzislaw Debicki que Mme Kasterska a consacré sa plus récente chronique. Elle nous montre en cet écrivain dont on vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire d'activité littéraire un poète délicat, aux vers d'un charme frais et pénétrant et qui fut aussi pendant les années d'épreuve un bon défenseur de l'âme et de la pensée polonaises.

HENRI DE MONTFORT.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans les salons de l'Association France-Pologne aura lieu, du 16 avril au 5 mai 1924, de 10 heures à midi et de 3 heures à 6 heures (dimanches et fêtes exceptés), une « Exposition des artistes polonais », à laquelle prennent part Mme Adamska-Rouba; M. Biernacki; M. Black; Mme Bogdanowicz; M. Brandel; M. Czyzewski; M. d'Erceville; Mme d'Erceville; M. Kossak; M. Marylski, Mme Muter; M. Pajak; M. de Puget; Mme Piramowicz; M. Rouba; M. Rubczak; M. Samlicki; M. Zak; M. Zawadzinski; M. Zieleniewski.

*
**

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris se réunira le mardi 15 avril 1924, à cinq heures, 5, rue Godot-de-Mauroy, pour entendre un exposé de M. de Gontaut-Biron, attaché commercial de France à Varsovie, sur la situation économique de la Pologne.

*
**

Au cours de l'Assemblée générale de la Société de législation comparée, qui aura lieu le jeudi 17 avril 1924, à quatre heures et demie, 16, rue du Pré-aux-Clercs, M. Roman Kuratov Kuratowski, docteur en droit de l'Université de Paris, avocat à Varsovie, fera une communication sur la baisse du mark polonais et son influence dans le domaine du droit civil et commercial.

*
**

On nous communique un émouvant appel en faveur des victimes des inondations de la Vistule : « Des milliers de kilomètres carrés sont submergés; des centaines de villages, des dizaines de villes, sont privés de toutes communications; des dizaines de milliers de gens, principalement des paysans et des ouvriers, se trouvent sans gîte, sans vêtement sans nourriture... Polonais, apportez votre secours à vos frères éprouvés par ce malheur. La somme ainsi assemblée sera envoyée immédiatement à l'Office de la Croix-Rouge polonaise qui s'occupera de sa répartition. »

Les souscriptions peuvent être envoyées à M. Stanislas Piotr Koszowski, 6, quai d'Orléans, Paris (4^e).

*
**

Le dimanche 6 avril 1924, au cimetière de Montmartre, a été célébré le soixante-quinzième anniversaire de la mort du grand poète polonais Jules Slowacki.

Des discours furent prononcés par M. T. Grabowski, professeur à l'Université de Poznan, et Z. L. Zaleski, professeur à l'Institut des Etudes slaves de Paris, qui ont glorifié la vie et les œuvres de Jules Slowacki.

Puis Mlle Korkozowicz récita, en langue polonaise, le poème « Mon Testament » de Slowacki que dit en langue française (traduction de W. Gasztowit) Mlle M.-A. Viala du théâtre Art et Action.

Le chœur des Sokols avait bien voulu donner son concours à cette manifestation, à laquelle assistaient le comte Szembek, chargé d'affaires de Pologne, ainsi que de nombreux Français et Polonais.

*
**

Le 27 mars 1924, à la Faculté de Droit de l'Université de Paris a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association Internationale de Droit pénal qui doit faire suite à l'ancienne Union Internationale de Droit pénal : on sait qu'à cette dernière organisation appartenait le regretté professeur Garçon qui accueillait toujours avec une inépuisable bienveillance les représentants des nationalités opprimées et notamment les Polonais.

La nouvelle Association, qui s'est créée sur l'initiative de la France, groupe 16 Etats de l'Europe Occidentale et Centrale.

Les délégués de la Pologne, à l'Assemblée constitutive, étaient : MM. le professeur Emile-Stanislas Rappaport, juge à la Cour Suprême, secrétaire général de la Commission de Codification de la République

polonaise, et M. Michel Potulicki, membre et secrétaire du Comité exécutif de la Société Polonaise de législation criminelle.

M. Nowodworski, premier président de la Cour Suprême à Varsovie, a été désigné comme l'un des vice-présidents de l'Association Internationale de Droit Pénal; ont été choisis pour faire partie du bureau permanent MM. les professeurs Makowski, Mogilnicki et Rappaport.

*
**

Poursuivant sa campagne de conférences en faveur de la Pologne, M. Raymond Le Landais, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a fait, à Lille et à Cambrai, les 12 et 13 avril 1924, deux remarquables conférences sur les relations franco-polonaises ainsi que sur la situation politique et économique de la Pologne : le public, très nombreux, a été vivement intéressé par l'orateur.

Ces manifestations comportaient une partie artistique, au cours de laquelle se sont fait applaudir Mlle Nelly Eynols, le maître Victor Gille et Mlle de Willmann-Grabowska.

M. Raymond Le Landais avait précédemment donné, le 12 et le 13 janvier 1924, deux conférences à Béthune et à Nœux-les-Mines; on représenta la « Vision de Grunwald » de M. B. Kozakiewicz, dont les interprètes furent Mlles Demazis et Nelly Eynols.

*
**

Le mercredi soir 26 mars, en la Salle Poirel, la Section Universitaire de Nancy a organisé une manifestation au cours de laquelle M. R. Bertrand, professeur agrégé de philosophie au lycée Henri Poincaré, a, pendant près d'une heure, parlé avec une rare pénétration de l'œuvre d'Adam Mickiewicz.

Des fragments de l'œuvre de Mickiewicz furent dits avec un art consommé par M. Fleurant, professeur de diction au Conservatoire de Nancy.

Un chœur de jeunes Polonais, dirigé avec art par M. Fiszer, professeur au lycée Henri Poincaré, chanta avec beaucoup d'art des chansons populaires polonaises. Puis M. Fleurant vint dire quelques œuvres humoristiques qui déchaînèrent la gaieté dans l'auditoire. Enfin Mlle Pérette fit valoir au piano de belles qualités de virtuose et M. Bertrand, déjà applaudi comme conférencier, était acclamé dans deux pièces pour violon de Wienawski.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNAŃU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM St. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Poczтова 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG Frères, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND Frère, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- François DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Margnan, Paris.
- DUBOS Frères et C^{ie}, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD, Editeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.
- DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne Fougère, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C^{ie}, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- M. M. **Henri GANS**, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
- André GIVÉLET**, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK**, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- Severin GOLDBERG**, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU**, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- Raoul HA**, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
- K. HACIA**, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT**, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH**, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY Frères**, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau **Ladislas JERZYKOWICZ**, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS**, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports **JONEMANN**, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KÆPPELIN**, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
- D. de KERSABIEC**, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH**, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO**, Commission, Exportation, Importation, 45 rue de Trévise, Paris.
- Casimir KORZENIECKI**, 9, rue Boudreau, Paris.
- C. X. de KOSSECKI**, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
- A. Z. KOWALSKI**, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
- Pierre LACOURBAT**, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE**, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU**, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI**, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- T. LAZARSKI**, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- LECARON FILS** (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentent exclusif pour la Pologne : **M. PAUL SIMON**, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Georges LEHOUCQ**, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).
- Docteur Maurice LEPRINCE**, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.
- Comte LUBIENSKI**, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
- Wladyslaw MENDELSSOHN**, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.
- Marcel MICHELIN**, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER**, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
- Eugène MOTTE**, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET**, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Comte Miecislav ORLOWSKI**, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI**, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
- Stanislas PIESTRAK**, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie **Ed. PINAUD**, 18, place Vendôme, Paris.
- Roman POZNANSKI**, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.
- Edouard QUELLENNEC**, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- LOUIS RENAULT**, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- Louis RØEDERER** (L. Olry RØEDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
- Henri ROTSTADT**, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.
- Arsène ROZÉE**, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.
- Directeur de la Société des Moteurs **S. A. M. C. I.**, Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
- EINDRI SAUVER**, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM. SCHEURER, LAUTH et C^e, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^o SECRETAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omniium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzard, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASGURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone .

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Lazarz, ul. Gło-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13

Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

LUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Lódź, Piotrkowska 75

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUŃ, Męglarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

WILNO, Mickiewicza 1

ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

NEW-YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.